

REPONSES AUX QUESTIONS (RAQ)

Depuis quelques temps, la municipalité fait l'objet d'une campagne de dénigrement systématique mettant en cause le travail de l'équipe municipale.

Certes, la critique fait partie intégrante de la vie démocratique. Elle peut être constructive et nous n'avons pas la prétention de croire que tout ce qui s'est fait est parfait.

Mais celui qui se permet, sans cesse, de porter des jugements de valeur sur tout et n'importe quoi, se doit de respecter le principe élémentaire de vérité, faute de quoi il s'expose à un droit de réponse justifié de la part de ceux qu'il critique, à savoir, ici, des élus.

Certaines attaques ne méritent pas qu'on y accorde le moindre intérêt tant elles sont excessives et, par là même, insignifiantes.

D'autres, plus insidieuses, peuvent, sous le masque d'arguments apparemment documentés, troubler le lecteur au point qu'il en vienne à se poser (et à nous poser) des questions. Et même s'il s'agit d'affirmations erronées traduisant d'ailleurs le plus souvent une méconnaissance des dossiers et du fonctionnement des collectivités locales, elles n'en sont pas moins capables de semer le doute dans certains esprits, voire même une véritable émotion.

Chacun l'aura compris. Nous avons été patients. Mais il n'est pas possible de laisser dire n'importe quoi plus longtemps.

Nous fournirons donc dorénavant à nos concitoyens les réponses aux questions qu'ils se posent sur des sujets sensibles que nous pensons avoir été dénaturés par des critiques ou allusions injustifiées. Et ce, chaque fois que nécessaire. Il ne s'agit ici que d'exposer des faits et rétablir la stricte réalité. Ces explications feront principalement l'objet de flash-Infos (comme aujourd'hui pour la qualité de l'eau) et/ou d'une publication dans une rubrique spéciale du site internet.

N'hésitez donc pas, dès que vous avez un doute :

- à contacter le maire (0615056099), un(e) adjoint(e) ou un(e) conseiller(ère) municipal(e)
- à consulter le Site Internet de Saint Vincent de Mercuze : www.saint-vincent-de-mercuze.com
Rubrique : EQUIPE MUNICIPALE > Information municipale > Réponses Aux Questions (RAQ)

Ceci devrait vous permettre de faire rapidement la part des choses.

Cordialement
L'équipe municipale

LA QUALITE DE L'EAU EN CAUSE



Depuis toujours, la problématique de l'eau fait l'objet d'une grande attention de la part de tous les élus qui se sont succédé à Saint Vincent de Mercuze : tant sur le plan de sa ressource que de sa qualité. Pourtant, dernièrement, certains concitoyens nous ont questionnés, inquiets d'une rumeur visant à faire croire que la qualité de notre eau serait mise en cause. La question est trop importante pour la laisser sans réponse.

NAISSANCE D'UNE RUMEUR

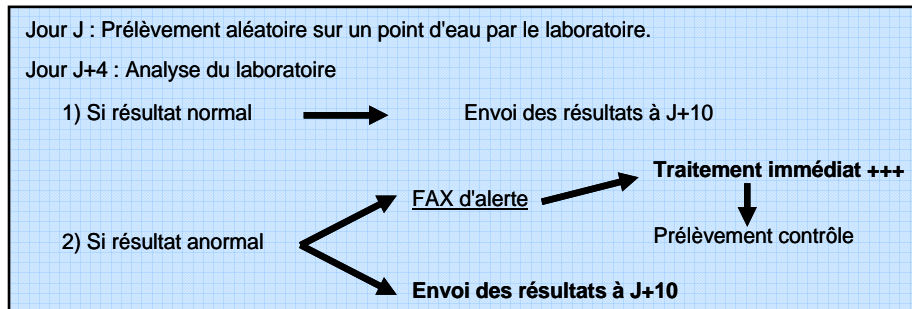
A l'origine, un habitant de la commune qui incite les Rutissons à consulter les résultats anormaux d'une analyse d'eau, à en apprécier les résultats soi-disant trop tardivement affichés et qui termine son propos en affirmant que "ces résultats, une fois de plus, n'ont donné lieu à aucune information auprès des habitants".

Cette approche, pleine de sous-entendus, inspire d'emblée deux remarques.

- D'abord, c'est la 1^{ère} fois en 19 ans que l'on constate un intérêt si soudain pour le sujet.
- Ensuite, dire que les résultats d'analyses n'ont donné lieu à aucune information est inexact puisqu'ils sont systématiquement affichés le jour de leur réception ou, au plus tard, le lendemain. Chacun peut donc venir les consulter comme l'a d'ailleurs fait l'intéressé lui-même.

Telles insinuations ont pour effet de semer le doute. Il est donc nécessaire d'exposer les faits afin de rétablir la vérité.

Pour que chacun comprenne, rappelons le déroulement normal d'une procédure de contrôle de qualité de l'eau.



Précisons que les prélèvements sont réalisés une fois par mois, qu'ils sont décidés par l'ARS et qu'ils sont pratiqués de façon aléatoire par le laboratoire sur les deux réseaux de la commune.

Une telle procédure permet de constater :

- 1) que, 4 jours après le prélèvement, le laboratoire nous prévient dès qu'il constate une anomalie,
- 2) que les fax d'alerte (envoyés par le laboratoire et l'Agence de Santé) déclenchent un traitement d'urgence immédiat (entre 10 mn et 1 heure) de la part des services de la commune,
- 3) que, quelle que soit la qualité de l'eau, les résultats d'analyses détaillés n'arrivent en mairie qu'environ 10 jours plus tard. Il n'est donc anormal qu'ils soient affichés 11 jours après le prélèvement (délai d'envoi constant du laboratoire). Rappelons que tous ces résultats (comme les fax d'alerte d'ailleurs) sont affichés en mairie dès leur jour de réception.

Il n'y a donc pas eu faute de procédure : le traitement a été immédiat et l'information faite selon les règles d'affichage prévues.

Autre sous-entendu que "suscite" la rumeur : laisser croire qu'on pourrait cacher quelque chose en n'envoyant pas un courrier dans tous les foyers chaque fois qu'il y a une pollution mineure et contrôlée. Outre le fait qu'il ne s'agisse pas d'une obligation légale, la plupart des communes ont répondu à cette question par la négative dans la mesure où, le traitement étant immédiat, une telle information arriverait "après la bataille" et n'aurait pour seul effet que d'alerter la population d'un danger ... qui n'existe plus !

Bien sûr, nous parlons ici d'événements légers et passagers. Il est bien évident qu'en cas de pollution grave, le problème serait différent.

COMMENTAIRE : QUALITE ET SECURITE DE L'EAU

Cette courte mise au point est l'occasion de rappeler quelques vérités maintes fois expliquées dans divers supports d'information et même, tout dernièrement, dans le Bulletin Municipal (BM) d'avril 2013 ("Préservation de la ressource en eau"), sur le Site Internet de la commune à la rubrique INFOS PRATIQUES > Eau-Assainissement ainsi que dans un courrier aux parents d'élèves sur la "Turbidité de l'eau", sujet ayant fait l'objet d'autres critiques en leurs temps.

- Concernant la distribution de l'eau est-il nécessaire de rappeler les kilomètres de réseaux (Base de tourisme, Centre-bourg, Branchy-Haussipied, Quartier Rochassin, Quartier Montalieu, Grand Rue, ...) réalisés depuis 19 ans ?
- Concernant la sécurisation de la ressource en eau, faut-il rappeler la rénovation du captage de la Boutière et la création de la station de refoulement du Montalieu permettant de réinjecter le trop plein autrefois perdu du citerneau dans le grand réservoir (BM 41 p.4-5) ?
- Concernant la sécurisation de la qualité de l'eau, faut-il rappeler, outre les prélèvements régulièrement réalisés, la rénovation complète du grand réservoir (BM 41 p.4) ainsi que la mise en place, sur chaque réservoir, d'un système de traitement ultra-violet (UV) permettant de rendre l'eau non seulement "potable", mais aussi "buvable" ?

L'eau est un bien précieux qui nécessite une attention de tous les instants. Les élus font tout ce qu'ils peuvent pour la préserver. Est-ce pour autant que tout est parfait et que nous sommes à l'abri de tout ?

Bien malin et prétentieux celui qui se permettrait de répondre par l'affirmative. La modestie est de mise, et ceux qui connaissent bien le sujet savent qu'aucun dispositif n'est infaillible. Même les systèmes UV les plus sophistiqués peuvent (de temps en temps) tomber en panne. Les épisodes de turbidité (toujours possibles en cas de fortes pluies) en réduisent parfois l'efficacité (cf. BM n°41 p.5). C'est là que les contrôles régulièrement effectués jouent pleinement leur rôle en permettant un traitement complémentaire efficace dès que les résultats imposent de le faire.

Jouer sur la peur des gens est inutile et peu responsable tant le sujet est sensible et complexe.

L'eau de Saint Vincent est restée du domaine de la gestion communale. A ce titre, elle fait, comme il se doit, l'objet d'une attention permanente. Et même si elle connaît, de temps en temps, quelques épisodes de "troubles", elle n'en demeure pas moins bonne à consommer.

Cordialement.
L'équipe municipale